

Fondation de prévoyance en faveur du personnel des σ tpg

Informations aux assurés actifs et invalides de la Fondation

Augmentation du compte épargne - attribution de 1% sur la somme des salaires assurés au 1.1.2026

Madame, Monsieur,

L'année 2025 a été une bonne année quant à la performance générée par les Caisses de pension.

Grâce à l'évolution majoritairement positive des marchés d'actions ainsi qu'au suivi régulier des placements par les membres du Conseil de fondation, le portefeuille de la Fondation a réalisé une performance annuelle de 5.69% en 2025 (6.47% en 2024).

La Fondation accorde une grande importance au respect à long terme de ses engagements financiers et à la garantie de la prospérité de ses assurés durant leur retraite.

Chaque année, le Conseil de fondation se prononce, en fonction du résultat annuel financier, sur une attribution envers les assurés actifs et/ou les bénéficiaires de rente.

A titre de rappel, en 2022 et en 2025, la Fondation avait également pris la décision d'accorder une attribution de 1% sur les comptes d'épargne.

L'objectif de la revalorisation de la somme des salaires assurés est de compenser les augmentations des salaires liées à la carrière et celles liées à l'inflation.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le 23 février 2026, le Conseil de fondation a décidé de revaloriser à nouveau la somme des salaires assurés de 1% pour les assurés actifs et invalides présents au 31.12.2025 et au 1.1.2026.

Cette revalorisation, qui est prise en charge par la Fondation, s'élève à un total d'environ CHF 4,4 millions sur l'exercice 2025.

Pour plus d'informations, nous vous prions de vous adresser à la Fondation :

La Direction
Mme Franca Renzi Ferraro
022 308 38 00
renzi.fondation@tpg.ch

Au nom du Conseil de fondation
Didier Lauret, Président

Genève, mars 2026